

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014.

**Le vingt-neuf avril deux mille quatorze**, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Bruno CARRERE, Maire**.

**PRESENTS** : MM. Carrère, Goyheneche, Mme Haran-Larre, M. Rouault, Mme Gallois, M. Drieux, Mme Cedarry, MM. Minvielle, Ibarboure, Mme Aristizabal, M. Daguerre, Mmes Lamaison, Casabonnet-Moulià, M. Machicote, Mme Doyhenart, M. Ospitaletche, Mme Semerena, M. Rouget, Mme Larronde, M. Serrano, Mmes Zufiaurre, Morel, M. Bonifacio, Mme Durand-Ruedas, M. Dupérou, Mmes Vérichon, Saint-Martin.

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme Orhategaray-Sonnet, M. Saint-Jean.

### **\* ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE / BILKURAKO IDAZKARIAREN HAUTATZEA.**

Monsieur Goyheneche est élu secrétaire de séance.

***Madame Orhategaray-Sonnet donne procuration à Madame Semerena.***

***Monsieur Saint-Jean donne procuration à Madame Durand-Ruedas.***

\* APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014.

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

Arrivée de Madame Doyhenart.

### **\* FINANCES – ACTION ECONOMIQUE / FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOA.**

#### **1. AFFECTATION DES RESULTATS 2013.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
  - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
  - Constatant que le compte administratif fait apparaître :
    - Un excédent de fonctionnement de : 1 268 004,26 €
    - Un excédent d'investissement de : 29 942,15 €
    - Un déficit des restes à réaliser de : 1 059 437,00 €
- Soit un besoin de financement de : 1 029 494,85 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat du compte administratif de l'exercice 2013 comme suit :
  - Affectation complémentaire en réserve (1068) : 1 029 494,85 €
  - Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent : 238 509,41 €
  - Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 29 942,15 €

## **2. BUDGET PRIMITIF 2014.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

Le budget 2014 est voté par chapitre en Fonctionnement et est voté au niveau de l'opération en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

<b>* FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses	5 574 835 €
	Recettes	5 574 835 €
<b>* INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses	6 972 660 €
	Recettes	6 972 660 €

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le budget principal 2014.

Lecture d'un texte par Madame Cécile Saint-Martin /Unis à Gauche Ustaritz  
Déclaration explicative sur le choix d'UAG relatif au vote du budget.

J'ai bien compris que le budget présenté ici est un budget de transition, et que le temps imparti depuis les élections a été court pour permettre la mise en place de politiques sectorielles clairement définies (politiques énergétique, environnementale, éducative, etc.). Dans l'attente de leur définition, je souhaite émettre des remarques sur les points suivants :

- La continuation du projet plaine des sports Etxeparea : l'état d'avancement du projet est trop avancé pour cesser aujourd'hui les travaux, et par ailleurs priver le monde associatif d'un terrain nécessaire. Néanmoins nous vous engageons à revoir les aspects techniques de cet aménagement, qui risque de coûter très cher au contribuable, étant donné le peu de fiabilité sur les plans liés de la construction, de la sécurité et de l'environnement que les installations - édifiées en zone inondable -, semblent présenter aujourd'hui.

- La politique énergétique n'est pas clairement affirmée et nous recommandons la mise en place d'un audit énergétique, relatif au bâti et aux différentes installations communales qui permette d'évaluer la performance énergétique et environnementale de ces installations de façon à identifier les économies qui pourraient être faites. Certains postes paraissent ici comme de véritables gouffres budgétaires (piscine, par ex...)

- Nous recommandons également que les choix en matière d'équipement logiciel soient liés à la mise en œuvre d'une politique éducative clairement définie, notamment en ce qui concerne l'accès et la promotion des logiciels libres.

Ce sont ici des remarques que nous espérons constructives.

J'émettrai enfin une réserve sur le choix d'augmenter les impôts locaux, car il ne paraît pas que le bénéfice financier induit soit de nature à justifier cette mesure dans une période de crise où les citoyens, y compris les plus modestes, subissent une pression fiscale toujours croissante.

En conclusion, concernant le vote UAG, l'absence de définition claire des politiques sectorielles ainsi que le choix de l'augmentation des impôts nous conduisent à nous abstenir de voter le budget 2014, globalement.

**\* Monsieur Carrère : Oui, nous prenons les projets en l'état, les marchés ont été lancés. Pour Etxeparea, nous restons vigilants sur certains aspects, nous avons découvert des difficultés récentes au niveau des tennis avec les risques accrus par l'inondabilité des terrains. Au niveau des politiques énergétiques, il n'y a pas d'impact dans ce budget, la commission environnement travaille sur ces aspects énergétiques et ces aspects-là auront ensuite un impact positif sur le budget. Au niveau de la piscine, elle représente donc un coût de 2 019 000 €, c'est un équipement intercommunal dont les coûts sont supportés par Ustaritz. La piscine a été ré-ouverte aux écoles hors Ustaritz pour le dernier trimestre. Au niveau des équipements informatiques, oui nous sommes en faveur du logiciel libre.**

**\* Madame Saint-Martin : Il ne faut pas omettre et oublier la notion de politique globale.**

**\* Monsieur Carrère : C'est un budget de transition, il y a un arrêt des grands programmes, une mise en question sur Haltya et un impact sur les emprunts.**

#### Lecture d'un texte par Monsieur Dupérou / Liste Aimer Ustaritz

Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint aux finances,

Tout d'abord nous notons avec satisfaction que vous avez maintenu au cours de la commission finances du 23 avril notre politique de « livre ouvert » et donné comme auparavant toutes explications sur le budget primitif. Nous vous en remercions.

Bien sûr, il est regrettable que cette commission ait été réunie après que nous ayons reçu une convocation au conseil municipal accompagnée d'une note de synthèse qui mentionnait ce qui aurait dû être les conclusions de cette réunion. Nous comprenons que ce désordre est dû aux contraintes qu'impose la date limite de présentation de budget une année électorale. Nous avons bien noté que ce décalage ne se reproduira pas.

Votre premier budget appelle des observations de notre part :

- C'est un budget qui acte le double abandon des projets Kiroleta et Musugorrikoborda, avec les conséquences financières qui en découlent. Première conséquence, une hausse que vous estimez à 2 725 000€ en 2014 de l'endettement communal, ce qui le porterait à 9.400.000€, soit 1440€ par habitant fin 2014 au lieu de 1025€ fin 2013. Seconde conséquence, une hausse des intérêts à payer de 31% en 2014 par rapport à 2013. C'est l'équivalent de 5% des impôts locaux pour cette seule année. Troisième conséquence : d'importantes contraintes sur le budget d'investissement communal.

- Au niveau des dépenses de fonctionnement, ce budget ne donne pas d'orientation claire. La continuité de notre gestion s'accompagne d'un relâchement apparent du contrôle des frais. Il en résulte des hausses importantes, frais généraux +5,4%, frais de personnel +8,9%, charges de gestion courante +9,2%, charges d'intérêts +31%. Ces taux nous semblent excessifs à l'aune d'une inflation que vous avez projetée à 1,3% lors du débat budgétaire.

- Au niveau des recettes de fonctionnement, on constate une hausse de la charge d'impôts de 4,9% pour la taxe d'habitation (hausse de la base de 3,71% et hausse du taux de 1,2%) et de 3,8% pour la taxe foncière (hausse de la base de 2,65% et hausse du taux de 1,2%). En cette période de difficultés des Uztaritzar, c'est une ponction difficilement supportable pour beaucoup de familles.

- Nous constatons également certaines options budgétaires qui nous semblent risquées pour la commune : les revenus de la fiscalité sont évalués à notre avis de manière optimiste (taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles en particulier), et certains risques ne semblent pas valorisés (indemnités éventuelles aux aménageurs de Kiroleta et de Musugorrikoborda en contrepartie de l'abandon des projets).
- En matière d'investissements, réduction de l'entretien de la voirie, pas d'aménagement de la rue principale, pas de plan d'aide à la réhabilitation des façades au Bourg, pas d'enveloppe pour l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés, pas d'aménagement de Lota, pas de signalétique commerciale en 2014.

Nous vous exhortons à prendre conscience que les familles d'Ustaritz auront difficilement les moyens de payer les décisions que vous semblez vous apprêter à prendre sur Kiroleta et Musugorrikoborda. Surtout si vous ne poursuivez pas l'effort de rationalisation des frais de fonctionnement communaux en anticipation aux importantes et prévisibles baisses de subvention des années à venir.

Pour toutes ces raisons, le groupe « Aimer Ustaritz » s'abstient sur l'ensemble du budget de fonctionnement et sur les lignes d'investissement revues à la baisse.

Je vous remercie de votre attention.

**\* Monsieur Drieux : Donc, le projet kiroleta est réduit.**

**\* Monsieur Carrère : Des choix doivent être fait, Etxeparea est très couteux pour la commune, on l'assume même si ce n'est pas notre choix. Les charges de personnel connaissent une augmentation mais cela est uniquement provoquée par des décisions qui ne sont pas de notre fait ou antérieures ou alors elles relèvent de l'Etat.**

**\* Monsieur Dupérou : La maîtrise des frais de fonctionnement n'est pas visible sur ce budget alors que c'est un outil de maîtrise des frais.**

**\* Monsieur Carrère : Concernant Musugorrikoborda, l'acte de vente a été signé le 6 mars 2014.**

**\* Monsieur Dupérou : Oui, mais il avait été validé les 4 décembre et 5 février et approuvé par les conseils municipaux.**

**\* Monsieur Carrère : Nous sommes liés par un contrat, nous aurions eu les mains libres s'il n'avait pas été signé avant. Il y a actuellement des négociations.**

**\* Monsieur Ibarboure : Vous avez claironné partout que rien n'était irréversible, alors que tout est déjà engagé.**

**\* Monsieur Dupérou : C'est un dossier d'aménagement dont l'instruction est en cours, l'acte conditionnel de vente est accompagné d'un engagement moral de la part du COL de respecter votre décision, donc c'est une continuité dans la gestion de ce dossier, le COL a dit qu'il ne bloquerait pas s'il y avait une volonté différente d'une autre municipalité après la nôtre. Il est logique qu'il y ait des négociations sur les dépenses engagées.**

**\* Monsieur Carrère : C'était la volonté de l'ancienne municipalité, rien n'était irréversible et pourtant vous avez choisi d'engager la commune vis-à-vis du COL.**

**\* Monsieur Drieux : Sur les cessions de terrains en fonctionnement, les deux premiers mois nous avons engagé 11 000 € et donc nous pouvons atteindre les 74 000 €.**

## Lecture d'un texte par Madame Morel / Liste Ustaritz avec Bon Sens

Nous allons voter le budget primitif 2014 de la commune.

En effet, nous considérons ce budget comme un budget de transition, reprenant les choix de l'ancienne municipalité, et sommes conscients qu'en raison de ces choix, vous aurez les plus grandes difficultés à équilibrer les budgets fonctionnement et investissement.

Pour la partie fonctionnement, les dotations de l'Etat diminuent et le projet Etxeparea est, et sera un gouffre financier puisque nous ignorons à ce jour le coût réel de son fonctionnement et de son entretien.

Pour la partie investissement, vous venez de découvrir la nécessité d'aménager des parkings supplémentaires et surtout de contracter des prêts bancaires pour finir de régler cet investissement.

Ainsi, en vertu du principe de la continuité républicaine, nous allons voter ce budget primitif qui reprend les choix pénalisants pour la commune de l'ancienne municipalité.

Pour la suite, c'est-à-dire le budget définitif, nous sollicitons, dans la perspective de son vote, que soit étudié le principe d'un audit des finances de la commune par un cabinet spécialisé et éventuellement par la Chambre Régionale des comptes.

Cet audit nous paraît indispensable dans la mesure où les chiffres qui nous ont été soumis sont alarmants.

Ainsi, alors qu'un prêt relais a déjà été voté par l'ancienne majorité à hauteur de 2 150 000 € et débloqué en mars 2014, vous venez de découvrir que faute de contracter un nouveau prêt, la trésorerie de la commune aurait été négative en juin 2014.

Vous avez donc été contraints de solliciter des banques qui ne vous ont accordé que des prêts relais sur deux années à hauteur de 1 300 000 €.

Au vu de ces événements, l'audit des finances qui figurait en bonne place dans votre programme, à savoir parmi vos actions prioritaires, doit être réalisé afin de connaître la situation exacte financière de la commune pour l'avenir.

Enfin, nous souhaitons que soit étudiée la mise en place d'une modification du plan local d'urbanisme.

En effet, l'urbanisation rapporte à long terme mais a une incidence immédiate sur les finances de la commune (en raison de la mise en place de l'assainissement, de l'aménagement de la voirie, des écoles, etc.).

Par ailleurs une modification du PLU permettrait de faire un inventaire des potentialités de réserves foncières alors que la valorisation du patrimoine communal figurait également dans votre programme.

S'agissant de ce problème d'urbanisme également, nous souhaiterions connaître la situation exacte de Musugorrikoborda puisque vous avez évoqué dans un article de presse, une vente en date du 6 mars 2014 avec le COL alors que M. LESBATS a affirmé à plusieurs reprises : « aucun engagement de notre part n'a été signé avec le COL. ».

**\* Madame Morel : Concernant Musugorrikoborda, vous parlez d'engagement moral mais un engagement moral n'est pas un contrat. Vous avez en outre pris des mesures qui**

**obéraient les programmes des différentes listes, notamment le bail de vingt ans à l'ICB alors qu'au sein du château Lota il était prévu d'y installer la nouvelle mairie par l'équipe Ustaritz avec bon sens.**

**\* Monsieur Carrère : La révision du PLU est à faire avant le 31 décembre 2016, nous en saurons plus au moment du prochain conseil municipal de fin mai. Il n'y a pas de crédit en effet prévu au budget.**

**\* Monsieur Drieux : Demain, nous réceptionnons un audit financier que nous remettra le percepteur. Nous avons aussi reçu quatre banques. L'audit est moins alarmant que vous nous le dites. L'endettement est lourd, mais la ville d'Ustaritz est une ville attractive qui a du foncier. Ustaritz a des difficultés mais elles sont surmontables.**

**\* Madame Morel : La venue de banquiers n'est pas considérée comme un audit. Il serait important de détecter des fautes de gestion.**

**\* Monsieur Carrère : La cour des comptes contrôlera les comptes dès cette année, c'est tous les quatre ans.**

**\* Monsieur Goyheneche : Concernant les coûts réels d'Etxeparea, tout ce qui n'est pas signé est arrêté. Ce qui est signé se termine, il s'agit des tribunes, de la voirie, des terrains synthétiques et naturels, des deux courts de tennis et du sol du skate park. Il y a de grosses malfaçons au niveau des tribunes, les cours de tennis s'enfoncent car ils sont sur un sol marécageux, il n'y a pas de parking prévu pour les bus, nous avons essayé de revoir comment faire pour rattraper tout cela et nous devons revoir le coût d'Etxeparea à l'heure actuelle.**

**\* Monsieur Ibarboure : Etxeparea est un projet qui aura plombé pour les quinze / vingt ans à venir la commune d'Ustaritz. La commune a été spoliée à hauteur de 124 000 € pour 17 ha d'échange de terrains, les terrains de foot peuvent être inondés deux fois avant que les drains ne se bouchent. Il y avait d'autres possibilités, notamment deux lettres de la Fédération Française de Foot arrivées en mairie en 2008 et en 2011 qui suggéraient de remettre aux normes l'ancien terrain kiroleta et mettre des grilles autour.**

**\* Monsieur Dupérou : Je n'ai pas entendu parler de ces deux lettres.**

**\* Monsieur Carrère : Ce sont des solutions que nous aurions étudiées pour le terrain de kiroleta.**

## **SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES**

### **011 CHARGES A CARACTERE GENERAL**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **012 CHARGES DE PERSONNEL**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**014 ATTENUATIONS DE PRODUITS**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**66 CHARGES FINANCIERES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**022 DEPENSES IMPREVUES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (dépenses)**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**RECETTES****013 ATTENUATIONS DE CHARGES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**70 PRODUITS DES SERVICES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**73 IMPOTS ET TAXES**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

**74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

VOTES :    POUR                    26  
              CONTRE                    0  
              ABSTENTIONS                3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **76 PRODUITS FINANCIERS**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (recettes)**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

## **SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**

### **PROGRAMME 11 : BATIMENTS COMMUNAUX**

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **PROGRAMME 12 : VOIRIE COMMUNALE / ESPACES PUBLICS**

VOTES :	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **PROGRAMME 13 : ACQUISITIONS MATERIELS**

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **PROGRAMME 15 : FORET ET PLANTATIONS**

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **PROGRAMME 24 : EQUIPEMENTS SPORTIFS**

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **PROGRAMME 27 : LOTA**

<u>VOTES :</u>	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

### **PROGRAMME 50 : DIVERS**

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)



## **OPERATIONS FINANCIERES**

### **DEPENSES :**

#### **CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **RECETTES :**

#### **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 16 : EMPRUNTS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	3 (Dupérou, Vérichon, Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

#### **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**

<b><u>VOTES :</u></b>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

### **3. BUDGET-ANNEXE 2014 - DOMAINE FUNERAIRE.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

Le budget-annexe Domaine funéraire 2014 est voté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* <b>Fonctionnement</b> :	Dépenses	210 716 €
	Recettes	210 716 €

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

* <b>Investissement</b> :	Dépenses	210 716 €
	Recettes	210 716 €

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

Dont un déficit d'investissement reporté de 56 706,18 € (001)

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le budget-annexe Domaine funéraire 2014.

### **4. BUDGET-ANNEXE 2014 - LOTISSEMENT HIRIBURUA.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

Le budget-annexe Lotissement Hiriburua 2014 est voté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* <b>Fonctionnement</b> :	Dépenses	6 776 €
	Recettes	6 776 €

Dont un excédent de fonctionnement reporté de 6 775,80 € (002)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget-annexe Lotissement Hiriburua 2014.

### **5. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014.**

Monsieur Drieux expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1 776 973 €,

Après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014, comme suit :

TAXES	TAUX ANNEE 2013	TAUX VOTES en 2014	BASES 2014 en €	PRODUITS 2014 en €
T.H.	10.37	10.49	9 917 000	1 040 293
F.B.	11.33	11.47	6 155 000	705 979
F.N.B.	33.30	33.70	91 100	30 701
<b>PRODUIT TOTAL ATTENDU</b>				<b>1 776 973</b>

VOTES :      POUR                      26  
                  CONTRE                    1 (Saint-Martin)  
                  ABSTENTIONS            2 (Dupérou, Vérichon)

## **6. INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE DU RECEVEUR.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

Il expose à l'assemblée délibérante l'obligation de statuer sur l'attribution à Monsieur PONTACQ Dominique, receveur municipal, des indemnités de conseil.

Une délibération doit intervenir après chaque changement de receveur municipal comme après chaque changement de municipalité.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser à Monsieur PONTACQ l'indemnité de conseil au taux prévu par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'arrêté du 16 septembre 1983 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées –Atlantiques.

VOTES :      POUR                      26  
                  CONTRE                    0  
                  ABSTENTIONS            3 (Saint-Jean, Morel, Durand-Ruedas)

## **7. DEPENSES FETES ET CEREMONIES :**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant :

Il rappelle à l'assemblée que les services du Trésor peuvent demander une délibération du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Comme demandé par Monsieur le Percepteur d'USTARITZ, le Conseil Municipal, oùï l'exposé et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », les dépenses ci-après :

- les divers frais de réception (inaugurations, vœux du maire, etc.),
- les frais relatifs aux manifestations organisées afin d'assurer une animation sportive ou culturelle,
- Autres frais divers (gerbes, cadeaux Noël des enfants du personnel communal, etc).

## **\* JEUNESSE – SPORTS / GAZTERIA – KIROLAK.**

### **8. SERVICE JEUNESSE-SPORTS – CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF : STATUT DES EMPLOIS D'ANIMATEURS SAISONNIERS.**

Monsieur Rouault présente le rapport suivant :

Le Contrat d'Engagement Educatif (CEE), prévu par les articles L.432-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF), est un contrat de travail particulier, dérogeant à certaines dispositions du code du travail.

L'une des spécificités de ce contrat de travail réside notamment :

- dans le décompte de la durée de travail qui s'effectue exclusivement en nombre de jours. Les documents de gestion du personnel (contrat de travail, fiche de paie, planning ...) ne doivent donc jamais faire apparaître des heures de travail mais simplement indiquer le nombre de jours travaillés.

- dans la rémunération journalière qui ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du Smic horaire.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne faisant obstacle, en matière de fonction publique, au recrutement par une collectivité territoriale, de titulaires de contrat d'engagement éducatif, la Commune d'USTARITZ propose, dans le cadre des emplois **d'animateurs saisonniers** de recourir à ce type de Contrat.

En effet, l'article L.432-1 du CASF dispose que : « la participation occasionnelle, dans les conditions fixées au présent article, d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congé professionnels ou de loisirs, dans les conditions prévues aux articles L.227-4 et suivants, est qualifiée d'engagement éducatif. »

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le mode de rémunération suivant : l'intéressé percevra une rémunération brute calculée sur la base d'une indemnité forfaitaire définie comme suit :

	<u>forfait/jour</u>	<u>sal.net/jour</u>	<u>sal.net/mois</u>
Animateur BAFA	<u>58,65 €</u>	<u>60,75 €</u>	<u>1 215,01 €</u>
Stagiaire BAFA	<u>53,65 €</u>	<u>55,39 €</u>	<u>1 107,70 €</u>
Animateur Non diplômé	<u>48,65 €</u>	<u>50,02 €</u>	<u>1 000,40 €</u>
Nuit Sous tente	<u>11,35 €</u>	<u>10,00 €</u>	

***\* Monsieur Dupérou : C'est une possibilité offerte aux communes pour réduire les charges à payer et que les stagiaires aient une rémunération décente.***

*\* Monsieur Rouault : Il y aura donc quatorze embauches en juillet, neuf en août et 1 en juillet/août, ce qui fait un total de 24.*

*\* Madame Saint-Martin : Quelle est la différence entre ces nouvelles dispositions et celles actuelles. Pourquoi ce choix et est-ce que les acteurs ont été consultés ?*

*\* Monsieur Rouault : Il s'agit d'une reconnaissance du statut de l'animateur et afin que l'animateur permanent soit identifié. Il pouvait percevoir une rémunération moins élevée que l'animateur saisonnier. C'est également une situation plus stable pour l'enfant qui a le même animateur matin et après-midi. Il y a eu des réunions d'équipes à l'Espace Jeunes au CLSH à la piscine et cela de nature à améliorer les conditions de travail.*

*\* Monsieur Carrère : Le coût est moins élevé pour la commune, il y a une embauche d'un coordinateur et cela a pour but aussi d'améliorer le service rendu.*

*\* Madame Saint-Martin : Les jeunes doivent être informés de cela et cette différence entre l'animateur permanent et l'animateur saisonnier et de cette inégalité qui subsistait.*

*\* Monsieur Ibarboure : C'est ce qui se pratique dans les Centres de Loisirs des alentours. La présence de la coordinatrice est un plus pour tout le monde, c'est une personne qui est détachée pour les transports des enfants, la gestion du matériel et qui organise la logistique.*

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de retenir le mode de rémunération ci-dessus détaillé des agents d'animation non titulaires (emplois saisonniers) recrutés pour assurer l'encadrement du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes ;
- **DECIDE** que l'intéressé percevra une rémunération brute calculée sur la base d'une indemnité forfaitaire comme ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

<u>VOTES :</u>	POUR	28
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Saint-Martin)

## **\* RESSOURCES HUMAINES / JENDE BALIABIDEAK.**

### **9. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE D'USTARITZ ET LE CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE D'USTARITZ.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et des agents des établissements rattachés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont :

- Commune d'USTARITZ : 72 agents
- CCAS : 0 agent

Permettent la création d'un Comité Technique commun,

Le Maire propose la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

**\* Monsieur Carrère : Les agents du CCAS sont des agents communaux mis à disposition sur le CCAS, si nous bougeons les horaires il faut passer cela en CTP, donc l'idée c'est de regrouper en un seul CTP alors qu'actuellement il faudrait passer en CTP départemental et cela rallongerait les délais.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

## **\* COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS / ORDEZKARITZEN BILDUMA.**

### **\* QUESTIONS ORALES/AHOZKO GALDERAK.**

Question de la liste Aimer Ustaritz

Monsieur le Maire,

Une rumeur circule depuis quelques jours sur le devenir de l'institut d'éducation motrice de Héauritz.

Cet établissement est un des principaux employeurs de la commune avec près de 100 salariés et un lieu phare de la vie du quartier.

La rumeur génère angoisse et mal être dans de nombreuses familles de notre commune.

Pouvez-vous nous donner davantage de précisions, et nous indiquer quelles mesures vous mettez en place pour, le cas échéant, sauvegarder le maintien à Ustaritz de cette institution et des emplois ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Nous avons pris contact avec le Centre d'Héauritz à la fin du mandat précédent. Nous avons récemment échangé à nouveau avec la Direction locale de cette structure qui dément formellement cette rumeur.

Comme dans tout organisme, des réflexions internes à l'UGECAM sont menées concernant la gestion de leur parc immobilier. Cette réflexion incluant le Centre d'Héauritz, le CSSR de la Nive (Itxassou), etc...

Nous rencontrons début juin la direction d'Héauritz puis la direction régionale à Bordeaux afin de travailler conjointement avec cet acteur socio-économique important pour Ustaritz, dans le but de mener un projet de développement sur le site d'Héauritz.

**\* COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS / AUZAPEZAREN  
ETA AUZAPEZORDEEN KOMUNIKAZIOAK.**

\* **Monsieur Carrère** annonce les dates des prochaines commissions et informe que la présidence de la Communauté de communes Errobi a été reconduite en la personne de Monsieur Paul Baudry et Bruno Carrère lui même est élu vice-président à la culture.